



# Rapport d'étape

Compte rendu sur les activités autochtones

Hiver 2003

## Le gouvernement fédéral finance les activités pétrolières et gazières de la Première nation de Dene Tha'

Le gouvernement fédéral versera 1,96 million de dollars à la Première nation de Dene Tha' pour lui permettre de faire son entrée dans le domaine des forages pétroliers et gaziers. Ces fonds lui permettront d'acquérir une participation de 50 % dans deux appareils de forage pétroliers et gaziers.

Cette acquisition, qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Première nation de Dene Tha', la EnCana Corporation et la Lakota Drilling Ltd., devrait créer des emplois dans le Nord de l'Alberta pour les membres de la Première nation de Dene Tha' et leur procurer des occasions de formation et d'acquisition de savoir-faire commercial.

La Première nation de Dene Tha' bénéficiera financièrement d'un partenariat à parts égales avec la société Lakota Drilling dont les contrats de forage sont évalués à 14,9 millions de dollars. L'entente avec la société EnCana assure à la Première nation 760 jours de travail pour chacun des deux appareils de forage au cours des quatre prochaines années.

Ce projet créera 32 emplois directs ainsi qu'une centaine d'emplois indirects. De plus, la formation offerte aux membres de la Première nation dans le domaine du forage leur servira bien au-delà du partenariat actuel.

Le porte-parole de la société EnCana a expliqué qu'elle avait compris que les collectivités autochtones étaient parfaitement en mesure de fournir une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins de l'industrie gazière et pétrolière.

Pour obtenir plus de renseignements sur cette annonce, veuillez visiter le site Internet suivant : [http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/s-d2002/2-02200\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/s-d2002/2-02200_f.html)

## Dépôt du projet de loi sur la gouvernance des Premières nations

La mesure proposée sur la gouvernance des Premières nations, le projet de loi C-7, qui a été déposé au Parlement, procurera aux gens des Premières nations une chance accrue de participer à la vie de leur collectivité.

La loi proposée est fondée sur un certain nombre de principes, notamment l'obligation de rendre des comptes, la transparence et le recours, qui sont caractéristiques des gouvernements démocratiques modernes. La loi proposée accorderait aux Premières nations le pouvoir d'établir, selon leurs besoins, trois codes régissant le choix des dirigeants, l'administration gouvernementale et la gestion financière ainsi que l'obligation de rendre des comptes.

Pour en savoir davantage sur la Loi sur la gouvernance des Premières nations et sur la façon dont les Premières nations peuvent participer à l'élaboration de cette mesure, rendez-vous à l'adresse [www.gpn-fng.gc.ca/index\\_f.asp](http://www.gpn-fng.gc.ca/index_f.asp).

## 1,9 million pour la formation des jeunes Autochtones au Manitoba

Seize groupes communautaires du Manitoba se partageront plus de 1,9 million de dollars destinés à améliorer les perspectives sociales, économiques et personnelles des jeunes Autochtones de la province. C'est Sheila Cops, ministre du Patrimoine canadien, qui a récemment annoncé cet octroi.

Les fonds seront divisés entre 18 projets et permettront aux jeunes Autochtones des milieux urbains d'acquérir des compétences dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et des aptitudes en matière de leadership, et d'enrichir leur connaissance des valeurs et pratiques traditionnelles autochtones.

Le financement s'inscrit dans le cadre de l'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones. Ce projet offre aux jeunes Autochtones âgés entre 15 et 24 ans des milieux urbains un accès à des programmes communautaires adaptés et favorables à la culture ainsi que des services d'orientation professionnelle et de counselling par des pairs.

Pour obtenir de l'information détaillée sur l'annonce ainsi qu'une liste des groupes locaux qui reçoivent du financement, rendez-vous à l'adresse [www.canadianheritage.gc.ca/newsroom/news\\_f.cfm?Action=Display&code=2N0267E](http://www.canadianheritage.gc.ca/newsroom/news_f.cfm?Action=Display&code=2N0267E)

## Dépôt d'un projet de loi pour la création d'institutions financières des Premières nations

Après dix années de travail acharné de la part des dirigeants et d'autres membres des Premières nations, l'honorable Robert D. Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a déposé le projet de loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations à la Chambre des communes.

Cette mesure, prise sur l'initiative des Premières nations, établira par le biais d'une loi un ensemble de quatre institutions nationales destinées à procurer aux Premières nations les outils pratiques dont disposent les autres gouvernements pour exercer une gestion financière moderne. Les quatre institutions publiques prévues dans la Loi sont les suivantes : la Commission des finances des Premières nations, la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion des finances des Premières nations et l'Institut de la statistique des Premières nations.

La participation des Premières nations n'est pas obligatoire, mais ces institutions rendront les administrations des Premières nations plus à même de favoriser le bien-être économique et social des collectivités des Premières nations. La mise sur pied de ces institutions constitue une étape importante dans l'amélioration des relations financières entre les Premières nations et le reste du Canada.

Pour en savoir davantage au sujet du projet de loi relatif aux institutions financières des Premières nations, rendez-vous aux adresses [www.fnfi.ca](http://www.fnfi.ca) ou [www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2002/2-02170\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2002/2-02170_f.html)

## Commentaires

Les rédacteurs du bulletin *Rapport d'étape* vous invitent à leur faire part de vos commentaires et suggestions. Vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

*Rapport d'étape*  
Direction générale  
des communications  
Affaires indiennes et du  
Nord Canada

19<sup>e</sup> étage, bureau 1900  
10, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Courriel : [rapportdetape@inac.gc.ca](mailto:rapportdetape@inac.gc.ca)  
Télécopieur : (819) 953-2305

Publié avec l'autorisation du  
ministre des Affaires  
indiennes et du Nord canadien  
Ottawa, 2003  
[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

QS-6173-030-FF-A1  
ISSN 1705-4265

© Ministre des Travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

